

Liste tarifaire du Canada

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
	lampes de signalisation; Lampes-éclair de photographie; Matériaux d'éclairage au xénon		
8539.39.90	Autres	7,5 %	A
8539.41.10	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à cathode creuse, devant servir dans les instruments et appareils pour mesurer ou détecter les gaz nocifs; Matériaux d'éclairage au xénon	En fr.	A
8539.41.90	Autres	7,5 %	A
8539.49.10	Devant servir dans les instruments à mesurer, à surveiller ou à tester du Chapitre 90, ou devant servir dans des appareils électriques qui indiquent des intervalles de temps; Lampes à rayons ultraviolets à cathode creuse, devant servir dans les instruments et appareils pour mesurer ou détecter les gaz nocifs; Lampes à rayons ultraviolets destinées à découvrir le minerai de scheelite	En fr.	A
8539.49.90	Autres	7,5 %	A
8539.90.10	Filaments, cathodes ou électrodes, devant servir à la fabrication de lampes électriques; Des marchandises des nos tarifaires 8539.10.90, 8539.22.10, 8539.29.10, 8539.32.10, 8539.39.10, 8539.41.10 ou 8539.49.10	En fr.	A
8539.90.90	Autres	6 %	A
8540.11.11	À haute définition : Dont la diagonale de l'écran n'excède pas 35,56 cm	6 %	A
8540.11.12	À haute définition : Dont la diagonale de l'écran excède 35,56 cm	6 %	A